



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-1-2-54

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de LE PIN : M. RATO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard  
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel  
: M. GROUSSOU Bernard  
: Mme LECORRE Christiane  
: M. LOPES Ernest  
: Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)  
: M. ZANIN Daniel  
: Mme HOHOL Elisabeth  
: M. ZMUDA Patrick  
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC : Mme GAILLARD Elisabeth

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de VALENCE D'AGEN : Mme BRU Laetitia  
: M. GIL Philippe  
: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2024CC7-1-2-54

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Après avoir entendu l'exposé relatif au compte administratif 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - SPANC</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultats reportés N-1	4 245,87 €			
Opérations de l'exercice	40 707,21 €	35 270,68 €		
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>5 436,53 €</b>			
<b>Résultats de clôture</b>	<b>9 682,40 €</b>			
Reste à réaliser				
<b>RÉSULTATS CUMULES</b>	<b>9 682,40 €</b>			

Le conseil d'exploitation de la régie « Assainissement des Deux Rives » et la commission environnement ont rendu un avis favorable dans leurs séances du 24 mars 2024.

Le Président propose donc :

- d'arrêter le résultat de la section d'exploitation,
- d'adopter le compte administratif 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 1 non participation au vote (Monsieur Le Président)

DÉCIDE

- d'arrêter le résultat de la section d'exploitation,
- d'adopter le compte administratif 2023.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance  
Monsieur le Maire GASQUES



Guy MERIEL



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

P/Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives,  
Le Vice Président,

Olivier RENAUD



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le

**09 JUIL. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

**09 JUIL. 2024**

## AR Préfecture

### SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240627-2024CC7\_1\_2\_54-BF

Numéro d'acte : 2024CC7\_1\_2\_54

Date de décision : 27/06/2024

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions  
budgétaires / documents budgétaires (et  
délibérations correspondantes))

Fichier acte : PREFSPANC\_CA2023\_11202309\_seal.xml

---

Fichier(s) annexes(s) : PAGES\_SIGNATURES\_CA2023\_SPANC.pdf

PRESENTATION\_CA2023\_SPANC.pdf

2024CC7-1-2-54 SERVICE PUBLIC D'  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF VOTE DU  
COMPTE ADMINISTRATIF 2023.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 09/07/2024 16:44:28

**Date de réception de l'AR : 09/07/2024 16:44:51**